

Cohabiter avec le castor

Liens avec les activités
humaines, solutions,
expérimentations



Un plan régional conduit par



Avec le soutien de



Partenaire technique



Le retour d'une espèce-clé

Le castor est une espèce protégée dont la présence dans une rivière ou un plan d'eau entretient le milieu et diversifie la faune et la flore. Malgré cet intérêt écologique, son retour aux côtés des hommes après des siècles d'absence cause parfois quelques problèmes de cohabitation.

Parfaitement adapté aux cours d'eau libres, dont la végétation ligneuse est régulièrement rajeunie par les crues, le castor doit aujourd'hui s'accommoder de rivières profondément modifiées par l'homme.

Le plan régional d'action en faveur du castor a pour but de faciliter l'intégration de cet animal sauvage dans notre environnement maîtrisé, en tant que pièce majeure dans le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

Humains et castors façonnent le paysage

Impacts potentiels du castor dans un paysage typique franc-comtois

Plantation de peupliers

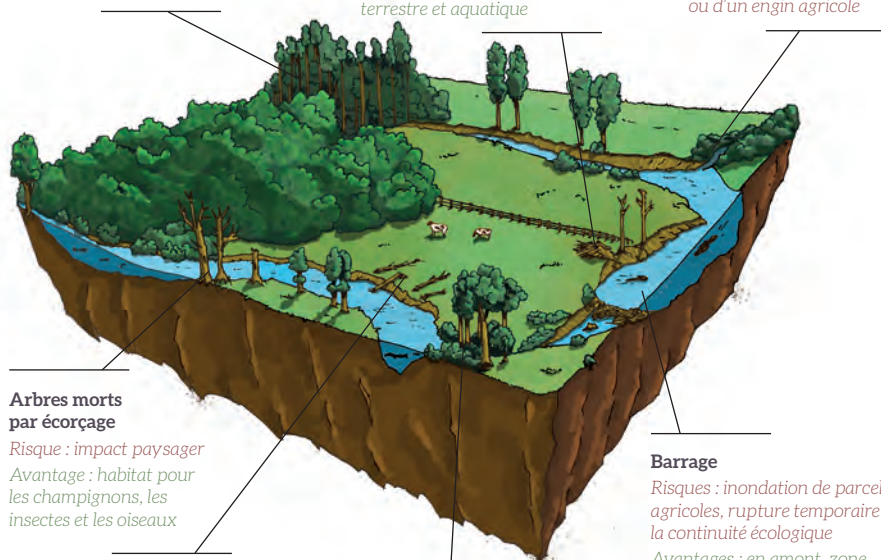
Risque : abattage d'arbres de revenus

Terrier actif

Risque : perte de terrain agricole
Avantage : gîte pour la petite faune terrestre et aquatique

Ancien terrier

Risque : effondrement de la berge au passage du bétail ou d'un engin agricole



Arbres morts par écorçage

Risque : impact paysager
Avantage : habitat pour les champignons, les insectes et les oiseaux

Chantier d'abattage

Risque : coupe d'arbres ornementaux ou gardés pour le bétail
Avantages : zone de repos pour les poissons dans le remous et maintien des berges (densification du système racinaire par recépage)

Zone de gagnage

Avantage : entretien de la végétation arbustive

Barrage

Risques : inondation de parcelles agricoles, rupture temporaire de la continuité écologique
Avantages : en amont, zone refuge pour les poissons en période d'étiage, développement d'herbiers aquatiques.
En aval, curage naturel du lit, création de frayères pour les poissons (truite)

Une plus-value écologique

Le castor est comme un jardinier du bord de rivière, qu'il entretient en abattant des arbres et en exploitant les rejets. Cette « régénération » est bénéfique à toute la biodiversité, de la flore jusqu'aux poissons.

Les barrages sur les ruisseaux freinent les écoulements et créent de petites retenues d'eaux temporaires.



Chantier d'abattage



Cours d'eau typique occupé par le castor



Barrage et retenue d'eau créés par le castor

Adaptations et constructions

A défaut de grandes saulaies arbuscives, l'espèce peut se contenter de cornouiller, de noisetier, de frêne, voire d'herbe des pâtures. Si le niveau de l'eau varie fortement, le rongeur peut construire des barrages pour garder une hauteur d'eau constante.

Enfin, si les berges sont trop meubles, le discret terrier devient alors une forteresse de bois avec hutte et auvent.



Terrier-hutte



Le castor et son barrage

Des interactions avec les activités humaines

La rectification des cours d'eau, la réduction drastique des boisements des berges, l'introduction d'espèces végétales envahissantes, le trafic routier aux abords des rivières, l'endigement des berges, les centrales hydroélectriques, la régulation du ragondin et du rat musqué sont autant de phénomènes préjudiciables au castor.

Les inventorier, identifier des solutions et les expérimenter, échanger et se concerter avec les acteurs locaux et les services de l'État, telles sont les missions principales des animateurs du plan régional d'action.

L'abattage ou l'écorçage d'arbres de plantation, l'inondation de parcelles agricoles par les barrages, la colonisation de plans d'eau d'ornement, la fragilisation de berges par les gîtes et les terriers abandonnés sont parmi les principaux impacts identifiés.

Ces préjudices, généralement négligeables, trouvent souvent leur origine dans des pratiques humaines ayant oublié que le castor fait partie intégrante de la biodiversité des cours d'eau, au même titre que l'aulne et la truite... Ce castor qui partage avec l'homme et l'éléphant le titre suprême d'espèce « ingénieur ».



Conflit autour d'un barrage régulièrement détruit... et réparé

Protection d'un arbre d'ornement, à proximité d'une aire de pique-nique (à gauche) et inondation d'une culture à gibier (à droite)



Ouvrage hydroélectrique, difficilement franchissable par le castor

Expérimentations, solutions de cohabitation

Le bassin versant du Suran : le cas du ruisseau de Véria

L'installation du castor en 2010 sur les deux ruisseaux de la plaine de Véria s'est accompagnée de l'édification régulière de barrages. En 2013, l'un de ceux-ci menaçait l'exutoire des bassins de lagunage communaux, un muret faiblement cimenté enserrant un tuyau PVC.

L'aménagement effectué, en concertation avec les acteurs locaux et les structures compétentes, a consisté au déplacement de l'exutoire plus en aval et à son remplacement par un fossé à ciel ouvert, augmentant de surcroît l'auto-épuration des eaux du rejet.

Début 2016, l'opération s'est poursuivie par un bouturage de saules sur la portion de berge concernée à des fins paysagères et écologiques.

Avant



Après



La digue avec à gauche le canal et à droite la zone humide

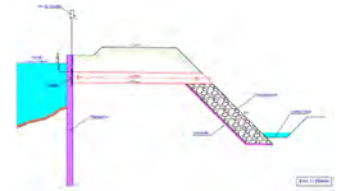


Schéma de l'aménagement prévu pour conserver le castor

La moyenne vallée du Doubs

Géré par Voies Navigables de France, le canal du Rhône au Rhin fait l'objet de travaux réguliers de maintenance et de restauration. Les zones humides environnantes abritent le castor. À Baverans, la pose de palplanches sur les berges aura un impact très important sur leur alimentation en eau, le maintien des boisements de bois tendres et les déplacements du castor qui utilise le canal pour évoluer sur son territoire.

La pose de deux rampes à castor et de buses permanentes de déverse continuant d'alimenter une zone humide occupée par l'espèce permettra de maintenir les conditions favorables aux milieux naturels et au castor.

Contacts

Animateurs du plan d'action

Jura nature environnement

21 avenue Jean Moulin
39000 Lons-le-Saunier
Tél : 03 84 47 24 11
contact@jne.asso.fr



LPO Franche-Comté

Maison de
l'environnement
de Franche-Comté
7 rue Voirin - 25000 Besançon
Tél : 03 81 50 43 10
franche-comte@lpo.fr



FNE Franche-Comté

Maison de l'environnement
de Franche-Comté
7 rue Voirin - 25000
Besançon
Tél : 03 81 80 92 98
contact@fne-franche-comte.fr



Partenaire technique

Office national de la chasse et de la faune sauvage

Délégation interrégionale
57 rue de Mulhouse - 21000 Dijon
Tél : 03 80 29 42 50 - dr.bourgogne-
franchecomte@oncfs.gouv.fr



Photos de couverture et ci-contre : Fabien Bruggmann et Bruno Fouillat
Rédaction : Vincent Dams - JNE - Photos : Fabien Bruggmann, Vincent Dams, Bruno Fouillat, Willy Guillet, Charly Moureau, Guillaume Petitjean, Mark Zekhuis - Saxifraga - Mise en page et dessin : Guillaume Petitjean - LPO - © FNE Franche-Comté - JNE - LPO Franche-Comté - 2015